



# Cires-lès-Mello



## Visites insolites

La Clouterie Rivierre

Le Musée  
de la  
Brosserie



Le Musée de  
la mémoire des murs  
(musée Serge Ramond)

page 15

## Rencontre avec Alain Sébillotte



Alain Sébillotte  
nous raconte  
sa passion.

page 16

Vente de véhicules Neuf et Occasion

**Garage CORROY SARL**

Pose et réparation de pare-brise et de pneumatiques  
Mécanique - Carrosserie - Peintures toutes marques - Réglage parallélisme



37, rue de Tanfort  
60600 Cires lès Mello

Tél. 03 44 56 44 45



REMRORQUAGE  
7j/7 - 24h/24

Agent RENAULT  
Agrégé assurances

La Plume de Cires 

23, rue de la ville - 60660 Cires Les Mello

Tél. : 03.44.56.41.69 - antonio-vaz@orange.fr

Presse - Librairie - Papeterie - Carterie

Dépôt de pressing et couture - Développement photo

AUBERGE DU TILLET



24, Grande Rue, LE TILLET  
60660 CIRES LES MELLO

Réservation conseillée : Tél. : 03 44 56 43 17

D'une fleur  
à l'autre...

Artisan Fleuriste

Transmission florale - Livraison à domicile  
Commandez par ☎ et réglez par **CB**

5, rue de Blaincourt  
60660 CIRES LES MELLO

Tél. 03 44 56 43 64  
dunefleuralaautre60@orange.fr



LE BOSPHORE 3



OUVERT  
7/7

RESTAURANT RAPIDE



Spécialités kebab

de 11h15 à 14h00 et de 18h00 à 22h00

36 RUE DE LA VILLE - 60660 CIRES LES MELLO 03 44 56 09 27



Cabinet ZEMOZ

Professionnels et particuliers

67 Quai d'Amont  
60100 CREIL  
Tél : 03 44 55 15 19

8 Rue de la Mairie  
60660 CIRES LES MELLO  
Tél : 03 44 56 40 15

Télécopie : 03 44 55 50 76

E-mail : [Cabinet.zemoz@mma.fr](mailto:Cabinet.zemoz@mma.fr)  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr) N° Orias : 14002116

CARRA-ELEC

l'électricité en toute confiance

Electricité générale  
Dépannage - Rénovation  
Remise en conformité

Sécurité & communication  
Alarme - VDI  
Contrôle d'accès

Tél. : 09 66 81 61 54

contact-carra-elec@orange.fr

NANOULOOK 

Salon de toilettage



A partir de :

35€\*

\*HORS DEMELAGE, HORS SOINS  
SUPPLEMENTAIRES

Rendez-vous au :

06.29.22.67.72

Du lundi au samedi  
De 09h00 à 19h00



78 rue de la Couture  
60660 CIRES LES MELLO

# Sommaire

## Commune de Cires-lès-Mello

7 rue de la Mairie  
60660 Cires-lès-Mello  
Tél. 03 44 56 40 11  
Fax 03 44 56 41 47

E-mail  
mairie.cires.les.mello@wanadoo.fr

Site  
www.cires-les-mello.fr

 Facebook  
commune de cires-lès-mello

Directeur de la publication  
Béatrice Basquin, Maire de Cires-lès-Mello

Rédaction  
Virginie Baudson, adjoint à la communication, et  
les membres de la commission communication

Photo de la couverture  
25<sup>e</sup> anniversaire du comité de jumelage

Conception et impression  
Imprimerie ISL Creil/St-Maximin  
www.imprimerieisl.fr

Tirage  
1600 exemplaires

## Remerciements

- Aux annonceurs qui nous ont fait confiance.
- Aux associations et élus pour leurs articles et photos
- A l'équipe municipale

www.cires-les-mello.fr

Edito	p. 4
Finances locales	p. 5 et 6
Vie publique	p. 7 et 8
Sécurité	p. 9
25 ans d'amitié	p. 10
Vie scolaire	p. 11
Vie pratique	p. 12 à 14
Visites insolites	p. 15
Si on parlait de vous	p. 16
Vie associative et culturelle	p. 17 à 22
Agenda	p. 23
État civil	p. 24
Tribune	p. 26

**SAVOIR SAUVER UNE VIE ?  
DEVENEZ SECOURISTE ACTIF**

 **Secouristes Français**  
Croix Blanche

*Une passion "Secourir"*

*Une devise "Servir"*

Dispositifs Prévisionnels de Secours  
Manifestations sportives, culturelles, ...

Formations de secourisme  
Grand public, secouriste actif, pédagogie, ...

Soutien des populations sinistrées  
Incendies, inondations, catastrophes, ...

 **Secouristes Français**  
**CROIX BLANCHE**

www.croixblanche.org

Devenez Secouriste  
ou Formateur Bénévole

Renseignement ICI

*Nouveau à Cires Lès Mello*  
croixblancheduclermontois@live.fr

Contact : 06.40.41.77.00

Siege : 20 Rue de Courcelles 60840 CATENOY  
Locaux : 9 Rue de Maysel 60 660 Cires lès Mello



Croix blanche du clermontois  
Ou  
Secouristes de Cires les Mello

# Édito

*Chères Ciroises, chers Cirois,*

*Je tiens à commencer ce bulletin en vous présentant, en mon nom mais aussi en celui de tous les élus, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et surtout de joie à partager avec ceux qui vous sont chers. Je m'adresse également à tous ceux qui ont été touchés cruellement en cette fin d'année 2015.*

*Dans quelques mois, nous aurons atteint notre deuxième année de mandat. Nous avons encore accentué nos efforts sur le contrôle et la baisse des dépenses de fonctionnement. Ceux-ci nous ont permis de maintenir la tête hors de l'eau mais pas de sortir du réseau d'alerte. Nous devons aussi affronter, dans le même temps, la baisse conséquente des dotations de l'Etat.*

*Néanmoins, nous avons répondu aux nombreux besoins comme la création de deux classes à l'école primaire et l'aménagement d'une classe en maternelle afin d'accueillir les nouveaux arrivants du Tillet, l'entretien courant et les grosses réparations comme le toit de l'Eglise.*

*Nous poursuivrons cette année par un programme d'isolation des bâtiments scolaires et municipaux afin de diminuer les dépenses d'énergie. Ces travaux ont été et seront réalisés par les employés territoriaux qui mettent à profit leur technicité. Nous devons aussi permettre l'accessibilité aux handicapés de tous nos bâtiments accueillant du public.*

*Ainsi, l'optimisation du personnel, la mutualisation de certains services, les économies de fonctionnement et le respect de l'engagement des élus devraient nous permettre de ne pas augmenter les taux d'imposition.*

*Enfin, le projet d'intercommunalité initié par le Préfet, qui prévoit le rattachement de la Ruraloise à la Communauté de communes du Pays de Thelle, fera l'objet de réflexions sur les perspectives de mutualisation des services et l'harmonisation des compétences. Cette fusion présente de nombreux avantages pour la population ciroise au regard des similitudes qui animent les deux territoires. Les maires des communes de la Ruraloise ont émis le souhait de se rapprocher du Pays de Thelle plutôt que de l'agglomération creilloise afin de conserver notre caractère rural.*

*Bonne et très heureuse année 2016.*



Béatrice BASQUIN  
Maire de Cires-lès-Mello



**En réseau d'alerte depuis deux ans, la municipalité a adopté un budget, pour l'exercice 2015, qui tient compte des contraintes financières que nous ne pouvons ignorer.**

**Ces contraintes financières sont notamment :**

### **1/ des dépenses de personnel conséquentes :**

Pour en minimiser l'impact, la commune a décidé d'optimiser les charges de personnel par la mise en œuvre de « travaux en régie » (en limitant l'externalisation des travaux, comme les travaux d'aménagement des classes au Tillet réalisés par les services techniques) et, également, par la mutualisation du personnel avec la communauté de communes dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) et dans l'instruction des documents d'urbanisme.

Pour information sur l'exercice 2014, les charges de personnel ont représenté plus de 56% du budget de fonctionnement.

### **2/ l'endettement :**

La commune supporte une dette de 2,9 millions d'euros, soit l'équivalent de ses produits annuels de gestion pour l'année 2014. Cela représente une dette de 767,29 euros par habitant contre une moyenne départementale de 592 euros par habitant, soit 30% de plus.

Nous nous sommes efforcés de renégocier ces emprunts qui ont été contractés pour certains à des

taux importants. A ce jour, sur les trois emprunts les plus significatifs, deux ont été renégociés. Seul un organisme refuse de renégocier le taux et propose un réaménagement dans la durée de l'emprunt, ce que nous ne souhaitons pas.

### **3/ le complexe sportif :**

Le coût annuel de fonctionnement du complexe sportif en 2014 s'est élevé à 343 542 euros. Cette nouvelle dépense n'est pas négligeable puisqu'elle correspond à 9,6 % des charges de fonctionnement du budget 2015 (soit 92,94 euros par Cirois). Nous sommes à la recherche de nouvelles recettes (locations de plages horaires d'utilisation du complexe...) pour atténuer cette charge.

### **4/ la diminution des dotations :**

Comme annoncé par l'Etat, la commune a supporté une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 52 516 euros en 2015, en plus des 21 296 euros de 2014, soit 73 812 euros de moins par rapport au budget de 2013. Cette baisse continuera à s'inscrire aux prochains budgets au même rythme de 52 516 euros pour les exercices de 2016 et 2017.

Dès l'élaboration du budget 2015, il a été impératif d'anticiper ces

pertes de recettes pour pérenniser un équilibre budgétaire. C'est dans ce contexte que le budget a été adopté. Au niveau de la fiscalité locale, la municipalité n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition.

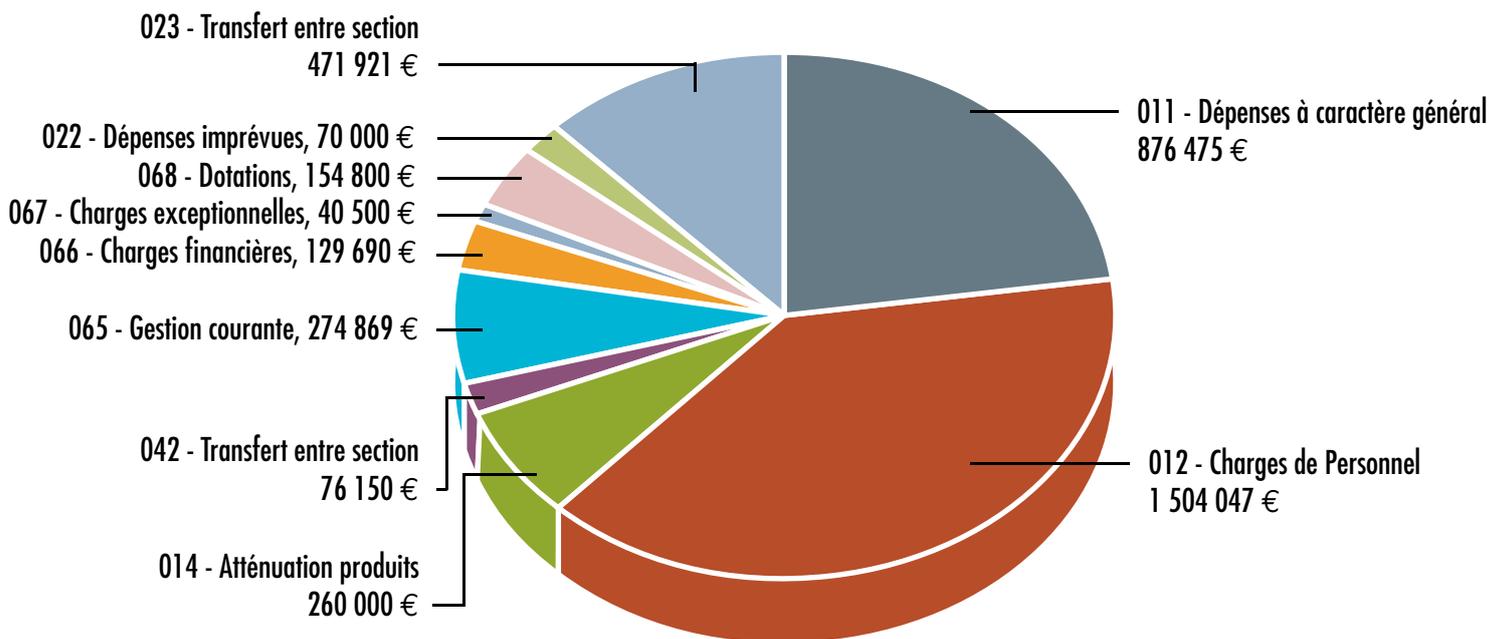
Seule l'évolution du coût de l'inflation, déjà intégrée par les services fiscaux aux bases locatives, a été répercutée.

Concernant la section d'investissement, le contexte économique de la commune a conduit à donner la priorité aux actions suivantes : l'aménagement de classes à l'école du Tillet, la réfection de la toiture de l'église et des travaux sur les bâtiments scolaires.

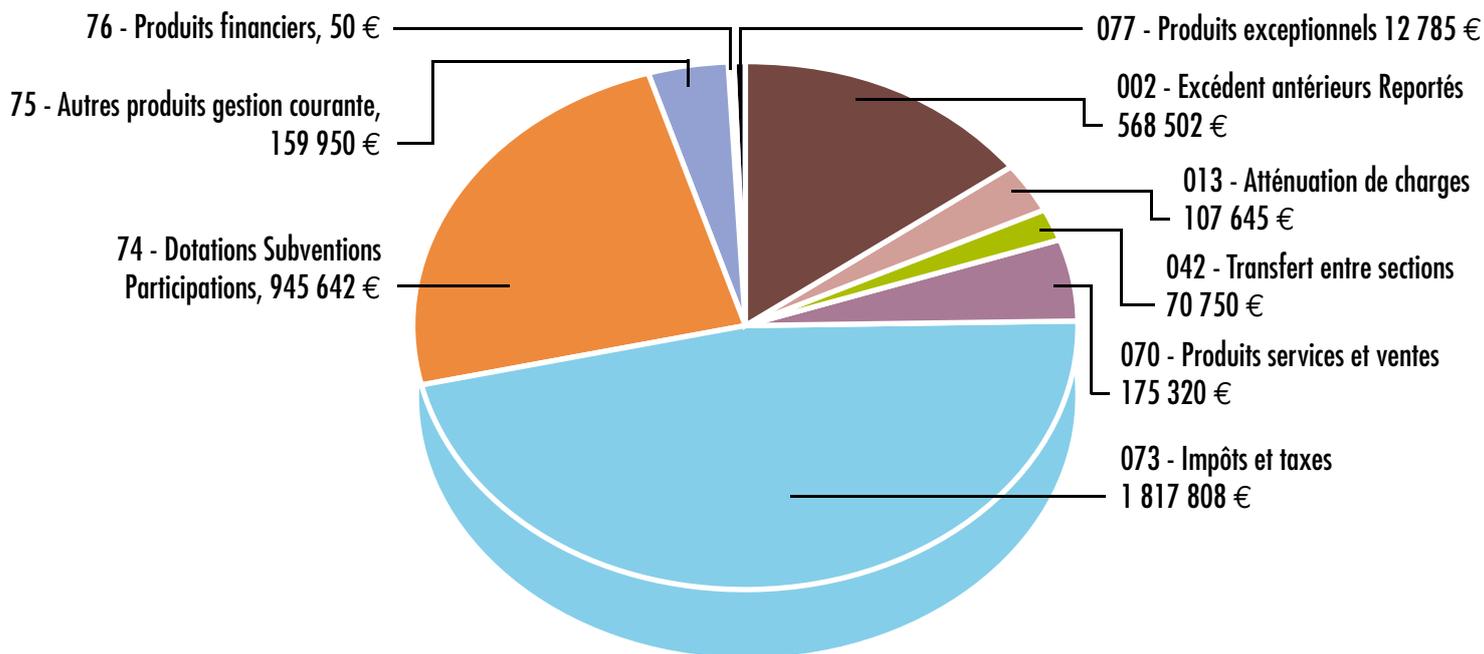
Malgré les efforts de gestion et d'économies réalisés, la commune a été informée par la préfecture de l'Oise, durant le mois d'août, que bien que la situation financière se soit sensiblement améliorée, elle reste maintenue en réseau d'alerte pour la troisième année consécutive. Un rendez-vous avec les services du Trésor Public est prévu afin de connaître les éventuelles marges de manœuvre et les risques financiers qui pèsent sur la commune.



**Dépenses de Fonctionnement : 3 858 452 €**



**Recettes de Fonctionnement : 3 858 452 €**



## LES RÈGLES D'URBANISME : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les autorisations d'urbanisme ont pour objet d'encadrer et de contrôler l'urbanisation du territoire. Elles doivent respecter les règles édictées dans le code de l'urbanisme ainsi que celles des documents de planification des territoires comme les Schémas de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, cartes communales (A noter : la commune de Cires-lès-Mello est dotée d'un PLU).

Cependant, en fonction de leur importance ou de leur localisation sur le territoire, certaines constructions ou certains travaux ne sont soumis à aucune formalité administrative. Il paraît important de faire le point sur la réglementation applicable en fonction des travaux envisagés mais également d'aborder les risques encourus en cas de non-respect de cette réglementation.

### Réglementation applicable en fonction des travaux envisagés.

• Pour les cas des constructions nouvelles : l'édification d'une **construction nouvelle** est par principe soumise à un **permis de construire**. Toutefois, **les constructions de faible importance** sont soumises à une simple **déclaration préalable**. Ainsi, tel est le cas des constructions suivantes, en dehors des secteurs sauvegardés ou protégés (périmètre de 500 m autour des monuments historiques) :

- Constructions créant une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 5 m<sup>2</sup> mais inférieure à 20 m<sup>2</sup>
- Constructions dont la hauteur est supérieure à 12 m et dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est inférieure à 5 m<sup>2</sup>
- Habitations légères de loisirs implantées dans les campings ou parc résidentiel dont la surface de plancher est supérieure à 35 m<sup>2</sup>
- Murs dont la hauteur est supérieure à 2 m
- Piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1 m 80
- Châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1 m 80 et 4 m et dont la surface n'excède pas 2000 m<sup>2</sup>

Seules les constructions d'une **surface de plancher ou d'emprise au sol**

**inférieure à 5 m<sup>2</sup>**, situées en dehors des secteurs sauvegardés ou protégés, **sont dispensées de toute autorisation**.

Dans les secteurs sauvegardés ou protégés, toutes les constructions dont **la surface de plancher est inférieure à 20 m<sup>2</sup>** (hauteur inférieure à 12 m), **les murs** quelle que soit leur hauteur ainsi que **les clôtures** sont soumis à **déclaration préalable**.

• Pour les cas des travaux sur constructions existantes : les travaux exécutés sur une construction existante sont en principe dispensés de toute formalité. Toutefois, **les travaux les plus importants** doivent faire l'objet d'un **permis de construire**. Tel est le cas des travaux suivants :

- Dans les zones urbaines d'un POS ou PLU, les travaux entraînant la création d'une surface de plancher supérieure à 40 m<sup>2</sup>. Pour les surfaces de plancher créées entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup>, un permis de construire est nécessaire lorsque cette création porte la surface totale de la construction à plus de 170 m<sup>2</sup> (recours à un architecte obligatoire)
- Dans les autres zones des POS ou PLU, les travaux entraînant la création d'une surface de plancher supérieure à 20 m<sup>2</sup>.
- Travaux modifiant la structure ou la façade d'un bâtiment lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination
- Travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière
- Travaux sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrits au titre des monuments historiques

D'autres **travaux de plus faible importance** sur construction existante sont soumis à **déclaration préalable**.

Cette rubrique regroupe les cas les plus fréquemment rencontrés par les particuliers :

- Dans les zones urbaines d'un POS ou PLU, les travaux entraînant la création d'une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup> sans porter la surface totale de la construction à plus de 170 m<sup>2</sup>
- Dans les autres zones des POS ou PLU, les travaux entraînant la création d'une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>

- Travaux de ravalement dans les secteurs protégés (ex : construction située dans le périmètre d'un monument historique)
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction
- Changements de destination d'un bâtiment existant

### Constructions ou travaux sans autorisations : les risques encourus.

Qu'il s'agisse de travaux ou de constructions réalisés sans autorisation ou bien sans respecter les dispositions de l'autorisation obtenue, les infractions à la réglementation du droit de l'urbanisme constituent un délit passible de sanctions pénales.

Lorsqu'une telle infraction est constatée, le maire de la commune en dresse procès-verbal dont il transmet copie à l'autorité judiciaire. Le maire peut également prendre un arrêté d'interruption de travaux dans l'attente de la décision de justice.

L'article L.480-4 du Code de l'Urbanisme stipule "Le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L. 421-1 à L. 421-5 en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre **1 200 euros** et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à **6000 euros par mètre carré de surface construite**, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de **300 000 euros**. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

Les peines prévues à l'alinéa précédent peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux."

En outre, le tribunal peut soit demander la mise en conformité des travaux avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit demander la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux en leur état antérieur.

## Arbres et plantations en limites séparatives.

Un petit rappel de la réglementation applicable aux plantations d'arbres et arbustes en limite de propriété.

### Distance par rapport aux limites de terrains :

A défaut de règlement local spécifique, les règles édictées dans le code civil, article 671, s'appliquent, pour les plantations futures comme pour celles existantes, ce qui est le cas pour la commune de CIRES-LES-MELLO.

Hauteur de la plantation	Distance minimum de la limite séparative
Inférieure ou égale à 2 m	0,50 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

La distance est mesurée à partir du milieu de l'arbre et la hauteur depuis le niveau naturel du sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Cependant, la réglementation du code civil ne s'applique pas aux plantations sur les terrains privés bordant le domaine routier, soumises au code de la voirie routière (article R. 116-2-5).

### Obligation d'entretien :

Le propriétaire est tenu d'élaguer ses arbres dès lors qu'ils dépassent la limite séparative ou bien la hauteur réglementaire. Un voisin n'est pas autorisé à le faire lui-même mais peut cependant contraindre le propriétaire négligeant devant la justice. Les racines, ronces ou brindilles peuvent quant à elles être coupées jusqu'à la limite séparative mais, pour de bonnes relations de voisinage, il est recommandé de prévenir son voisin.

A noter que les fruits, fleurs et feuilles appartiennent au propriétaire de l'arbre même si les branches dépassent les limites du terrain, mais appartiennent au propriétaire du terrain sur lequel ils tombent naturellement...

## Sécurité pour tous



Vite, vite, vite ! Pas de place de stationnement libre. Ce n'est pas grave, je me gare vite fait sur le trottoir, ou en pleine voie, ou sur le passage piéton. Ce n'est pas grave, je n'en ai que pour 5 minutes à déposer les enfants, acheter du pain...

Sauf que voilà, **vos 5 minutes** se cumulent avec les 5 minutes du précédent et du suivant. Au final, c'est la circulation de tous qui se trouve perturbée voire dangereuse.

Ces actes d'incivilités, comme rouler vite en ville, se stationner sur les places réservées, jeter des papiers au sol ou ne pas ramasser les déjections de ses animaux empoisonnent notre vie au quotidien quand nous les subissons.

Dans les faits, le stationnement est gênant dès lors qu'il bloque la circulation aux piétons, cyclistes ou automobilistes. L'article R417-10 du code de la route précise que « **tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.** »

De plus, depuis le 30 juin 2015, les amendes pour arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables **sont passées de 35€ à 135€.**

**Alors dès à présent, pour la sécurité et le confort de tous**, stationnez-vous correctement, même pour 5 minutes et pensez aux autres, même si cela vous demande un petit effort.

## Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain.

Le 6 octobre 2015, sous l'égide de l'adjoint à la sécurité, les élèves de l'école primaire Jean de la Fontaine se sont rendus au niveau de la gare SNCF où une pêche électrique a été effectuée sur une partie du Thérain en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT) et la fédération française de pêche. Cette pêche électrique a consisté à recenser la population piscicole de la rivière, en soumettant les poissons à un courant électrique en vue de les capturer à l'épuisette. A l'issue, tous les poissons, attirés par ce courant électrique, ont été remis à l'eau en bonne santé.

Les élèves ont ainsi pu bénéficier des connaissances des techniciens du SIVT et découvrir les différentes facettes de la rivière du Thérain qui traverse la commune.



Cette pêche a permis le recensement de 8 espèces (chevaine, truite fario, vandoise, goujon, barbeau, gardon, loche franche, anguille), réparties sur 420 individus pour un poids de 14,69 kg.

Aujourd'hui, le SIVT, créé en 1963 pour lutter contre les inondations, a pour rôle de gérer de manière cohérente la rivière du Thérain en préservant la qualité des milieux aquatiques. Son personnel a également un rôle de conseil auprès des riverains et se tient à disposition pour vous renseigner sur vos droits et devoirs. [www.sivt-therain.fr](http://www.sivt-therain.fr)

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

**1 S'ÉCHAPPER** (si c'est impossible)

- Localisez le danger pour vous en éloigner.
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- Ne vous exposez pas.
- Alertez les personnes autour de vous et évacuez les sans de paniquer dans la zone de danger.

**2 SE CACHER**

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éloignez la lumière et coupez le son des appareils.
- Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol.
- SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...).
- Dans tous les cas, coupez le son et le vibreur de votre téléphone.

## 3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

- Des que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque.
- Gardez les mains levées et ouvertes.

### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux.
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes «Place Beauvau» et «gouvernement».



Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# RADICALISATION VIOLENTE

# ENRÔLEMENT DJIHADISTE

## FAMILLES, AMIS, AGISSEZ AVANT QU'ILS PARTENT

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

**N° Vert 0 800 005 696**

[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)

## BOULANGERIE LEFEVRE

NICOLE ET FABIEN

1 RUE BLAINCOURT  
60660 CIREZ LES MELLO  
TEL: 03 44 56 41 68

artisan boulanger pâtissier

Découvrez notre passion pour la cuisine, le service et le goût du partenariat

- Restauration d'entreprise
- Restauration "Santé et Médico-social"
- Restauration événementielle
- Restauration scolaire-Centres de loisirs
- Livraison de repas à domicile "Seniors"

**apetito**

apetito France  
1 boulevard Arago • ZI de Villemilan • 91320 WISSOUS  
Tél. : 01 60 13 63 62  
[www.apetito.fr](http://www.apetito.fr)

# 25 ans d'amitié et de partage, cela se fête.



*Depuis 1990, date de la première signature du jumelage entre la commune et celle de Bruchmühlen, l'amitié entre nos deux peuples n'a cessé de croître. De ces rencontres annuelles sont nées de réelles amitiés.*

**Les 5, 6 et 7 juin 2015, familles allemandes et françaises se sont réunies sur le sol cirois pour fêter cet évènement.**

Quelle joie de se retrouver ensemble pour fêter ce bel anniversaire !

Arrivés le vendredi après-midi, nos amis allemands ont été accueillis par un goûter à la salle Ernest Lesur. Avant de se retrouver ensemble autour d'un repas et d'une rétrospective photo, le club de danse de la FJEP a présenté un spectacle de qualité. Un joli gâteau d'anniversaire a permis de clôturer cette première journée sous le signe de la gourmandise.

Samedi matin, un concours photo était organisé sur Cires et Mello. Individuellement ou par petits groupes, les photographes se sont élancés dans les rues à la recherche de la photo parfaite.

Puis direction Saint Leu d'Esserent. Après un repas pris au restaurant La Flotille, une visite commentée de l'Abbatiale et du musée a capté l'attention de tous. Sous un beau soleil, chacun a profité pleinement de cette balade.

Le soir, la chorale « Ciremelo » a présenté un concert à l'assemblée.

Dimanche, après avoir visité la caserne des pompiers, tout le monde s'est retrouvé à la mairie pour la cérémonie officielle. Bertrand Vandewalle, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, a accueilli la délégation. Après les discours de M. Vandewalle et M. Axel Uffmann, maire de la communauté de communes Melle-Bruchmühlen, les présidents des comités de jumelage ont pris respectivement la parole.

Cette cérémonie s'est terminée par l'échange traditionnel de cadeaux et un pot de l'amitié.

Enfin, pour clôturer ce week-end, la commune a offert un repas à la salle des fêtes.

Après une photo souvenir, il a fallu se quitter.

Rendez-vous aux Cirois qui le souhaitent, les 10, 11 et 12 juin 2016 à Bruchmühlen.



La rentrée scolaire a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### Effectifs des écoles :

- **Ecole maternelle centre** : 108 enfants répartis en 4 classes
- **Ecole maternelle Tillet** : 79 enfants répartis en 3 classes
- **Ecole primaire centre** : 179 enfants répartis en 7 classes
- **Ecole primaire Tillet** : 90 enfants répartis en 4 classes

Bienvenue à Mmes Bonjour, Hennequin (école primaire centre), Bricogne et Juillard (école maternelle Tillet), MM. Dunet (école primaire centre), Adell (école primaire Tillet).

**Les 2 classes créées au Tillet ont pu accueillir les nouveaux arrivants.**

### Classe de neige

Une classe de 24 enfants environ partira à Saint Paul en Chablais (74) du 14 au 25 mars 2016.

La commune participe au paiement du séjour à hauteur de 50% pour les enfants de la commune.

### Classe de découverte

Quatre classes du CP au CE 2 de l'école Jean de la Fontaine sont parties en classe de découverte sur le thème « nature et environnement ».

A leur retour, les enfants ont fait une exposition dans le hall de l'école.



### Kermesses des écoles

Les enfants des écoles du Tillet et de l'école maternelle du centre ont présenté des spectacles de qualité et ont pu ensuite découvrir des ateliers-jeux. Tout le monde a pu profiter de ces belles journées.



### Opération un dessin pour un soldat

Pour la neuvième année consécutive, les élèves de notre commune, à l'initiative de l'association «solidarité Défense», relayée par les organismes d'officiers et de sous-officiers de réserve (UNOR – FNASOR), ont participé à l'opération "les dessins de Noël". Ce n'est pas moins de 267 dessins qui ont été mis dans les colis et ont été acheminés à nos militaires en opération sur notre territoire ou à l'étranger et ceux hospitalisés, lors des fêtes de fin d'année en marque de soutien et de solidarité. Ce geste confirme un esprit de civisme et de citoyenneté de nos enfants. Bravo à eux !

Merci à M. Jean-François CATTEAU et aux professeurs des écoles.



### Après le Haut Débit, le Très Haut Débit c'est parti...

**Le département s'est lancé dans le projet « 100 % THD » à l'automne 2013 sur la totalité du territoire isarien (hors zones réservées).**

La connexion internet THD est arrivée dans notre commune, au cours de l'année 2015, dans le cadre d'un programme précurseur et unique en France, initié par le conseil général de l'Oise.

Les habitants de la commune de Cires-lès-Mello peuvent se raccorder à la fibre optique.



#### Le financement des travaux :

Notre communauté de communes la Ruraloise a pris la compétence du Très Haut Débit depuis mars 2015 et adhère au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit

**Coût du raccordement pour le futur abonné : ZERO € (1 prise par foyer)**

(SMOTHD) chargé de construire le réseau sur l'ensemble du département.

L'objectif est d'apporter le Très Haut Débit aux habitants mais également de favoriser le développement des entreprises et du télétravail.

**La Ruraloise finance la construction du réseau Très Haut Débit à hauteur de 2 300 000 € (640 000 € pour Cires-lès-mello) pour l'ensemble des six communes avec l'installation d'un peu plus de 6000 prises.**

#### Le coût de raccordement :

Attention l'intervention des techniciens peut nécessiter quelques travaux intérieurs pour l'installation de la prise.

A ce jour, seul SFR propose des abonnements Fibre Optique sur le département de l'Oise, mais nous espérons à court terme que d'autres opérateurs se positionneront sur la commercialisation de la fibre optique.

### **Bienvenue dans l'ère du numérique à Très Haut Débit !**

Contacts utiles : [contact-smothd@oise.fr](mailto:contact-smothd@oise.fr)  
**N° AZUR 0821 400 101**

Suivez le programme OISE THD sur [www.oise-thd.fr](http://www.oise-thd.fr) ou sur Facebook SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT.

### L'ADIL 60 : un service public de proximité d'information sur le logement



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise est une association loi de 1901 qui rassemble le conseil départemental, le ministère du logement, Action Logement (1% Logement), la CAF, la MSA, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les HLM, les associations de consommateurs. Elle délivre, gratuitement, chaque année, environ 7000 consultations juridiques, financières et fiscales, qui portent notamment sur les rapports locatifs (révision du loyer, dépôts de garantie, état des lieux), l'accession à la propriété, la fiscalité du logement, la copropriété, l'amélioration de l'habitat ou encore des informations à caractère social (prévention des expulsions, logements dégradés...).

L'ADIL propose également des études de financement.

L'ADIL de l'Oise renseigne les usagers tous les jours à son siège à Beauvais, ou par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

L'ADIL anime aussi 19 permanences de proximité : Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont en Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy en Valois, Lassigny, Méru, Montataire, Mouy, Nogent sur Oise, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Saint Just en Chaussée, Senlis, Thourotte.

### Bibliothèque

« Suite à la démission de Madame Anne-Claire DECAEN, bibliothécaire, une réorganisation a été mise en place. Le service est maintenu et le public est accueilli aux mêmes horaires ».

Horaires bibliothèque :

2 rue Saint Martin - 60660 Cires-lès-Mello

**La bibliothèque vous accueille :**

Mardi : 17h00 – 18h30

Mercredi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 9h30 – 12h15

Samedi : 14h00 – 16h30

### Identification des boîtes aux lettres



Afin de faciliter la distribution des différents documents, il est nécessaire que vos boîtes aux lettres soient clairement identifiées. Merci de votre aide.

### Animaux errants et déjections



L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 impose aux propriétaires d'animaux et à ceux qui en ont la garde, de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une gêne pour le voisinage, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique.

De même, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas par ses déjections la voie publique, les espaces verts et les emplacements aménagés pour les aires de jeux. Le propriétaire doit se munir de tout moyen à sa convenance pour les ramasser. Ces infractions peuvent faire l'objet d'une contravention.

### Bruits

Afin de protéger la tranquillité et la santé des habitants du voisinage, tous les bruits causés sans nécessité sont interdits et, en particulier entre 22h et 6h. Les bruits de voisinage (abolements incessants, tapages diurnes ou nocturnes) de par leur durée, répétition et intensité sont répréhensibles par une contravention. De même, l'utilisation d'appareils de bricolage ou de jardinage est réglementée par un arrêté municipal.

### Balayage et déneigement

Afin de préserver la sûreté et la commodité du passage dans les rues, voies et trottoirs livrés à la circulation publique, **il est obligatoire pour les habitants de nettoyer**



**et entretenir le trottoir en enlevant la neige, les herbes, les feuilles etc...** La responsabilité civile du propriétaire est engagée en cas de chute d'un piéton.

### Assainissement

La Ruraloise et Véolia vous rappellent qu'il est interdit de jeter des déchets (type lingettes, restes alimentaires, rouleaux de papier W.C., nettoyage de bétonnière, résidus de ravalement...) dans les canalisations d'assainissement.

**De même, la commune rappelle que les dépôts sauvages d'ordures sont rigoureusement interdits par le code de l'environnement. Les contrevenants s'exposent à une condamnation. Une personne a été condamnée récemment à une amende de 150,00 € pour un dépôt de thuyas. Usagers, renseignez-vous auprès de l'entreprise que vous choisissez du devenir des déchets emportés. Cette prestation est incluse dans votre facture.**

### Besoin d'aide

En partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation et 3 banques partenaires, la Fédération Familles Rurales de l'Oise propose un accès au micro-crédit personnel baptisé Crédit Elan. C'est un crédit personnel, d'un montant de 300 à 3000 €, qui s'adresse aux personnes ne pouvant pas obtenir un crédit de leur banque, destiné à aider au retour à l'emploi, à acquérir un bien nécessaire à la vie familiale, à surmonter une difficulté passagère consécutive à un accident de la vie, à accéder à des soins médicaux ou à une prothèse onéreuse...

L'association, OISE CONSOMMATEURS est l'intermédiaire direct de cette opération et accompagnera l'emprunteur dans son projet.

OISE CONSOMMATEURS tient une permanence tous les mardis, à la Bourse du Travail de Creil, rue F. Pelloutier (tél : 03-44-55-16-90, mail : [oiseconso@orange.fr](mailto:oiseconso@orange.fr)).

N'hésitez pas à la contacter ou à venir à la permanence et à en parler autour de vous.

### Covoiturage

Dans le cadre de sa politique environnementale, et dans une démarche économique et solidaire, la commune vient de signer un partenariat avec le département afin d'adhérer au dispositif Covoitur'Oise.

Dans les faits, prochainement, une aire de stationnement dédiée au covoiturage sera entièrement financée par le département et installée sur le parking arrière de la gare SNCF.

Les utilisateurs pourront s'inscrire gratuitement sur le site [www.covoiturage-oise.fr](http://www.covoiturage-oise.fr), et ainsi rechercher ou proposer des trajets en covoiturage.



## Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile).

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD, comme ci-dessous :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

**Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur :** l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce).

Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La

liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr).

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

### • Des aides sont disponibles :

- **L'aide à l'équipement TNT HD** : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

- **L'assistance de proximité** : c'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le **0970 818 818** (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).



## Communiqué de presse

### NOUVEAU : DECLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT EN LIGNE

Depuis le 1er septembre 2015, le compte ameli propose un nouveau service à ses adhérents : la déclaration de naissance en ligne.

Votre enfant est né en France, il y a moins de 6 mois ? Déclarez-le gratuitement en ligne depuis votre compte ameli en vous connectant sur le site « [ameli.fr](http://ameli.fr) ». Vous

aurez ainsi l'assurance que ses soins et médicaments seront pris en charge sans tarder par l'Assurance Maladie.

Depuis la création de ce nouveau service au 1er septembre 2015, plus de 1850 déclarations ont été réalisées sur le compte ameli.

Pour déclarer en ligne la naissance de votre enfant, connectez-vous sur le site gratuit et sécurisé de l'Assurance Maladie, [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), rubrique « mon compte ».

#### Victime d'un accident causé par un tiers ? Déclarez-le en ligne !

On appelle « accident causé par un tiers » un accident provoqué par une personne autre que l'assuré et dont ce dernier est la victime : agression, morsure d'un animal, accident

pendant une activité sportive ou bénévole...

Dans toutes ces situations, il existe un **tiers responsable** : l'auteur de l'agression, le propriétaire de l'animal, l'association sportive... C'est par conséquent à l'assurance de ce dernier de se charger de l'indemnisation de l'accident et non à l'Assurance Maladie.

**Déclarer un accident causé par un tiers constitue donc un geste citoyen qui permet de ne pas faire supporter à la collectivité le coût de soins induits et qui contribue à préserver notre système de santé.**

L'assuré victime d'un accident causé par un tiers doit effectuer une déclaration dans les quinze jours qui suivent.



# Musée de la mémoire des murs

(musée Serge Ramond)



Situé à Verneuil en Halatte, ce musée invite au voyage durant les siècles au travers de graffiti.

Cette collection unique en son genre est le fruit du travail de Serge Ramond. 40 années de recherche et d'exploration qui lui ont permis de réaliser 3500 moulages de graffiti trouvés dans les tours, les cachots, les églises, les moulins, les carrières souterraines...

Ce musée présente un patrimoine méconnu et sauvegardé depuis la Préhistoire jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

Le musée est ouvert tous les jours de 14h à 18h sauf le mardi et les jours fériés

(tarifs adulte 5€, enfants de 8 à 16 ans 2,50€)

Plus de renseignements : [contact@memoiredesmurs.com](mailto:contact@memoiredesmurs.com) ou [www.memoiredesmurs.com](http://www.memoiredesmurs.com)

# Musée de la Brosserie

Ce musée est installé dans un ancien moulin du XIXème siècle à St Félix. Ce moulin fournissait l'énergie nécessaire aux machines permettant la fabrication des brosses jusqu'en 1979.

Les ateliers restés en l'état permettent de se rendre compte des conditions de travail du XIXème siècle et de suivre les opérations nécessaires à la fabrication d'une brosse (brosse à dents, à cheveux ou de ménage).

A l'extérieur, la grande roue en bois a été complètement refaite par une équipe locale de bénévoles et les propriétaires.

Ouvert les 1er et 3ème dimanche de mi-avril à mi-octobre, visites guidées (5€) à 14h30, 15h30 et 16h30  
Plus d'infos, contactez : [lesamis dumoulin@yahoo.fr](mailto:lesamis dumoulin@yahoo.fr)



# Clouterie Rivierre



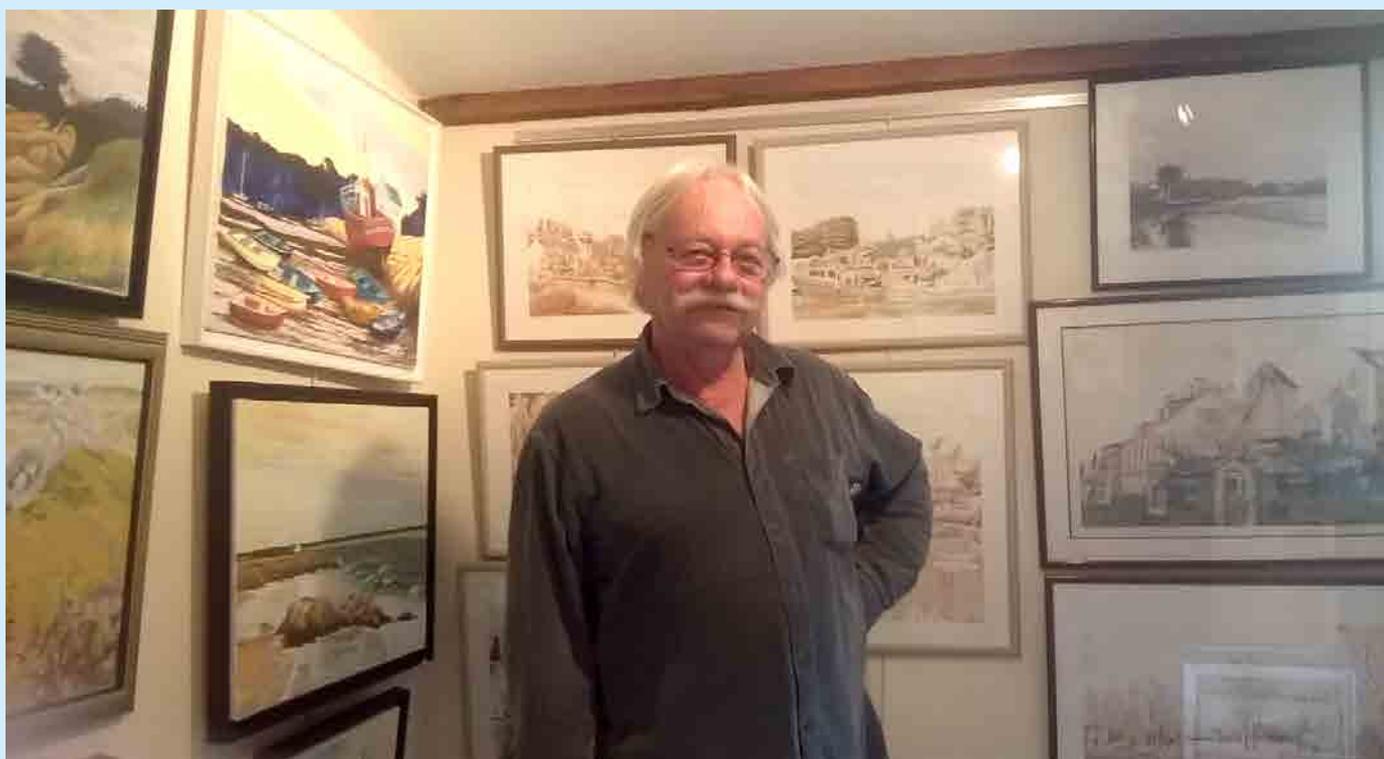
Fondée en 1888 à Creil, la clouterie est la dernière usine de clous encore en activité en France.

Les ouvriers perpétuent le savoir-faire de la fabrication sur les machines d'époque et produisent plus de 2800 références de clous utilisés partout dans le monde, dans l'industrie, l'artisanat et le luxe.

Vous pouvez visiter cette usine uniquement le mercredi. Les visites ont lieu sur réservation quand l'usine est en fonctionnement.

Tarifs de 6 à 9€, contact : [tourisme@clous-rivierre.fr](mailto:tourisme@clous-rivierre.fr) ou [www.clous-rivierre.com](http://www.clous-rivierre.com)

Ce n'est pas le président de l'association de pêche mais l'artiste peintre qui nous a accueillis.



Ci-contre depuis environ 18 ans, **Alain Sébillotte** nous raconte sa passion dans son atelier situé dans son jardin.

Voici son parcours :

« Lorsque j'étais au lycée Pasteur à Paris, j'ai eu la chance de pouvoir suivre un cours de dessin pendant trois ans. J'ai étudié les natures mortes, les perspectives, les proportions.

Véritable autodidacte, de retour du service militaire, je suis devenu journaliste pour la presse spécialisée.

Au début, je « croque » les collègues dans la salle de rédaction par jeu, puis je fais

quelques pages de dessins humoristiques pour arrondir les fins de mois. Je signe sous le nom de ALSE.

J'arrête au bout de quelques temps parce que j'obtiens une promotion. Mon nouveau travail m'accapare.

A la fin des années 80, je pars en vacances en Bretagne et je tombe sous le charme de ce petit port près de Pont-Aven.

La magie des couleurs opère sur moi et je commence l'encre aquarellée. Je prends des photos et je reproduis ensuite sur une toile.

Un peu influencé par l'école de Pont-Aven, je peins des tranches de vie de ce petit port breton.

Aujourd'hui, je ne peins plus qu'à l'huile, après un passage aux pastels gras et à l'aquarelle.

Après plusieurs expositions dans l'Oise, à Paris, en région parisienne ou en Bretagne, j'ai décidé de lever le pied».

Merci à Monsieur Sébillotte de nous avoir fait partager sa passion.

## forum des associations



Le 5 septembre 2015, avait lieu au complexe sportif Céline Goberville la deuxième édition du forum des associations.

Cette année, 20 associations se sont données rendez-vous de 10h00 à 17h00, pour présenter leurs activités tant sportives que culturelles.

Le public est venu en nombre pour se renseigner, s'inscrire ou même essayer les quelques activités en démonstration.

**A l'année prochaine pour la 3<sup>ème</sup> édition !**



## F.J.E.P

### Club de danse et gymnastique

Notre club vous propose les cours suivants :

**Tous les mercredis à la salle polyvalente :**

- 13h30 à 14h15 : **classique** (grande section au CE2)
- 14h20 à 15h15 : **modern'jazz** (CP au CE2)
- 15h20 à 16h15 : **modern'jazz** (CM1 à la 6<sup>ème</sup>)
- 16h20 à 17h15 : **classique** (à partir du CM1)
- 17h20 à 18h15 : **modern'jazz** (à partir de la 5<sup>ème</sup>)
- 18h20 à 19h15 : **GEA** (gymnastique d'entretien pour adultes : renforcement musculaire...)
- 19h20 à 20h15 : **modern'jazz** (pour adultes)

**Tous les samedis au gymnase Céline Goberville au Tillet :**

- 9h30 à 10h25 : **gymnastique** (maternelle)
- 10h30 à 11h25 : **gymnastique** (à partir du CP)

**page facebook :**

FJEPassociation danse et gymnastique

**Professeur diplômée (D.E) :**

Josette Bionne

Pensez à imprimer vos coupons sport (15 € rubrique danse Cires les Mello et Foyer des jeunes d'éducatrices populaires) et à vos certificats médicaux.

Présidente : Sandrine Roy  
(06 88 30 00 88  
ou roy.sandrine@wanadoo.fr)



## complexe sportif • Planning d'occupation

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	GS	DOJO	GS	DOJO	GS	DOJO	GS	DOJO	GS	DOJO	GS	DOJO	GS	DOJO
9h														
10h							ÉCOLES D'EPS				ESCALADE ENFANTS	BALLOON	ESCALADE ADULTES	TRAMP
11h														
12h				GIJONG										
13h														
14h				ÉCOLES TELL'ET										
15h														
16h														
17h														
18h														
19h	HANDSPORT	KARATE ENFANTS	HAND-14	JUDO ENFANTS	HAND-12	ZUMBA 17 à 18 ans	Tennis de Table (en projet)	KARATE ENFANTS	BADMINTON	BABY ADO	ZUMBA 5 à 10 ans			
20h	TENNIS FEMME	KARATE ADULTES	TENNIS MASQUELIER	JUJITSU ADULTES	RENO WJUDO	ZUMBA ADULTES	HAND LOBBY	KARATE ADULTES		JUDO ADULTES	RENO MUSOU	FOOT féminin d'hiver		
21h														
22h														

GS : Grande salle

## PÊCHE



La saison dernière, ils furent près d'une trentaine (dont beaucoup de jeunes et quelques femmes) à prendre un permis de pêche auprès de l'A.A.P.P.M.A. de Cires-lès-Mello, et ils ont eu bien raison, les uns profitant des rives du Thérain, les autres des ombrages du pourtour de l'étang communal.

En effet, l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique distribue le permis de pêche fédéral, qui permet de pratiquer ce loisir dans la rivière Oise, la rivière Aisne, le canal du Nord, le canal latéral à l'Oise, le canal St Jean à Chantilly et le canal de l'Ourcq, ainsi que dans toutes les rivières navigables de France (2ème catégorie)

Ces pêches en eaux de 2ème catégorie, dans la rivière Oise et autres, sont praticables du 1er janvier au 31 décembre avec une interruption pour le brochet et le sandre entre le 1er février et la mi-mai.

En outre, l'A.A.P.P.M.A. a son fonctionnement propre. Elle dispose de l'étang communal sur un site arboré près du pont de St Claude et de la rive droite du

Thérain (entre le pont de St Claude et les anciennes usines de Mello).

Le Thérain, classé en première catégorie, est pêchable de la mi-mars à la mi-septembre, l'étang jusqu'à fin décembre.

L'AAPPMA effectue dans l'étang une dizaine de déversements de truites au cours de la saison, avec à chaque fois une douzaine de truites d'un kilo chacune pour pimenter la partie de pêche

Dans l'étang, vous pouvez donc pêcher de la truite bien entendu, mais aussi gardons, brèmes, tanches et quelques brochets. Le Thérain, propice à une pêche plus sportive, recèle toutes les espèces de poissons blancs et carnassiers.

Ces parcours spécifiques à l'A.A.P.P.M.A. de Cires nécessitent, outre le permis fédéral, l'acquisition d'une action annuelle.

Comme pour les tarifs de la fédération départementale, ceux de l'A.A.P.P.M.A. octroient de larges remises aux moins de 18 ans et aux pêcheuses...

**Pour tout connaître de la pêche de loisir à Cires-lès-Mello et ailleurs (dates, tarifs, réglementations) ainsi que pour obtenir permis et actions nécessaires, merci de contacter : Alain ou Ginette Sébillotte au 03.44.56.57.15 ou par mail [gigi.sebillotte@gmail.com](mailto:gigi.sebillotte@gmail.com)**



## Le club équestre du BUIS SUD

**Le club équestre du Buis Sud vous accueille toute la semaine, et toute l'année pour des cours, des stages ou des balades.**

Diverses activités sont proposées pour les individuels, pour les groupes et pour les centres de loisirs comme le dressage, le saut d'obstacle, l'endurance, le baby-poney, les pony-games, le horse ball, la voltige, le travail à pied, l'éthologie, le travail de jeunes chevaux, l'équihandi et le TREC.

Le club vous propose également des pensions, demi-pensions, pensions de travail et valorisation de



vos chevaux. Il met aussi à votre disposition des chevaux et poneys de qualité, de tailles et de caractères très différents, mais tous très bien dressés, pour le bonheur des petits et grands cavaliers.

**Tout cela dans une ambiance familiale, conviviale, dans un esprit d'équipe et d'entraide !**

**Contactez-nous :**

**03 44 26 33 51 Aurélie GRIMBERT : 06 85 40 62 49**

**Retrouvez nous : sur le site internet <http://ce-buis-sud.wifeo.com/> ou sur la page facebook**

**« centre équestre et poney club du Buis sud »**



## comité des fêtes CIRES LES MELLO

Siège social : 2 Allée de Chanterac 60660 CIRES LES MELLO  
03 44 56 22 50

### CALENDRIER ANIMATIONS ANNÉE 2015/2016

NOM ANIMATION	DATE
<p><b>FOIRE VÊTEMENTS, ACCESSOIRES DE MODE</b> <b>BIJOUX FANTAISIES ET ACCESSOIRES PUÉRICULTURE</b> <b>6€ le mètre</b> (en salle, chaise et table fournies) Sur Inscription payable d'avance</p>	<p>10h/17h <b>Dimanche 18/10/2015</b> Salle des fêtes</p>
<p><b>NOËL des enfants</b> Sur inscription des enfants, avec bulletins à déposer dans l'urne en Mairie</p>	<p><b>Samedi 19/12/2015</b></p>
<p><b>Soirée Les Z'amours</b> <b>10€/pers.</b> Sur réservation payable d'avance</p>	<p><b>Samedi 27/02/2016</b></p>
<p><b>CHASSE A L'ŒUF</b> (pour les enfants de la commune de 2 ans à 11 ans et ceux scolarisés à Cires et Tillet) Sur inscription des enfants, avec bulletins à déposer dans l'urne en Mairie</p>	<p><b>Samedi 19/03/2016</b> MATIN</p>
<p><b>FÊTE DU PRINTEMPS</b> (pour les enfants jusqu'à 12 ans) Sur inscription des enfants, avec bulletins à déposer dans l'urne en Mairie</p>	<p><b>Samedi 19/03/2016</b> après-midi - Salle des fêtes</p>
<p><b>FOIRE VÊTEMENTS, ACCESSOIRES DE MODE</b> <b>BIJOUX FANTAISIES ET ACCESSOIRES PUÉRICULTURE</b> <b>6€ le mètre</b> (en salle, chaise et table fournies) Sur Inscription payable d'avance</p>	<p>10h/17h <b>Dimanche 18/09/2016</b> Salle des fêtes</p>
<p><b>FÊTE HALLOWEEN</b> (pour les enfants jusqu' à 12 ans) Sur inscription des enfants, avec bulletins à déposer dans l'urne en Mairie</p>	<p><b>Samedi 29/10/2016</b> après-midi - Salle des fêtes</p>
<p><b>NOËL des enfants</b> (pour les enfants jusqu' à 14 ans) Sur inscription des enfants, avec bulletins à déposer dans l'urne en Mairie</p>	<p><b>Samedi 17/12/2016</b></p>

**Dates sous réserve de modification**

*D'autres animations seront très certainement programmées.*

Pour tous renseignements, veuillez nous contacter au 03 44 56 22 50 ou par mail : celineperso@acs-france.net



## U.N.A.A.P.E.

Les représentants de l'Association de Parents d'Elèves de l'UNAAPE (Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves) souhaitent à tous les enfants et leur famille, du groupe scolaire Jean de la Fontaine de Cires les Mello, une nouvelle année remplie de joies et de bonheur. Toujours à votre écoute et à votre disposition pour toute question ou aide relative à la vie scolaire et périscolaire de vos enfants.

Les parents d'élèves de l'APE UNAAPE, [unaape.cires@laposte.net](mailto:unaape.cires@laposte.net)

## COMITÉ DES FÊTES DE CIRES LÈS MELLO



Toute l'équipe de l'association du Comité des Fêtes de Cires lès Mello est très heureuse de vous convier aux différentes manifestations qu'elle organise. Un **TRES GRAND MERCI** pour votre présence et votre soutien.

Nous sommes toujours aussi soucieux de faire vivre notre village qui s'agrandit et souhaitons partager activement vos idées. N'hésitez pas à nous en soumettre.

Le samedi 21 mars 2015 à 11h, lors de notre 3<sup>ème</sup> chasse à l'œuf, Monsieur et Madame CARRARA nous ont gentiment prêté leur terrain pour que les enfants qui s'étaient inscrits, cherchent leurs œufs. Nous tenons à les remercier sincèrement. Ce fut un réel bonheur de mettre en place cette animation dans un endroit aussi vaste, boisé et verdoyant. Les enfants ont été très heureux d'y participer, autant que les parents.

Merci également à Sonia de l'association « Cires Anim' » qui a fait danser les enfants et les adultes sur des airs de zumba, aux bénévoles et la commission des fêtes (la mairie). Tous ont contribué au bon déroulement de la Kid's Party du Printemps qui a eu lieu à la salle des fêtes Ernest Lesur, le 21 mars 2015 à 15h. Ce fut une grande joie de voir que certains parents s'étaient également déguisés pour l'occasion, avec leurs enfants.

Nous espérons vous accueillir encore plus nombreux pour les prochaines animations de l'année 2016.

**Pour plus d'informations, contactez-nous au 03 44.56.22.50**  
**Bien amicalement.**

**«Nos pensées se tournent avec gratitude vers ceux et celles qui nous ont soutenu et accompagné lors de nos différentes animations. Merci de continuer à être à nos côtés, de nous apporter vos idées et de nous aider à les concrétiser. Que 2016 vous apporte santé, bonheur, bien-être, travail et argent. Que vos projets se réalisent et que vous ayez toujours l'espoir de voir plus loin. Bonne et heureuse année ».**

### Ci-dessous l'équipe de l'association du comité des fêtes.

PAGLIERO Céline	VANDEWALLE Bertrand	VANDEWALLE Frédérique	PAUMELLE Gilles
GUIGONNET Gisèle	VEGNADUZZI Agnès	MERLINAT Aurélie	MARCHIO Gaëlle
JAUBERT Suzanne	VANDEWALLE Muriel	SIMONELLI Pierre	THIL Julie
LHERMENIER Christine	GUIGONNET Cédric	TARANTOLA Magali	LEFEBVRE Floresca
THIL Annick	WYON Joël	THIL Pascal	
GUILLANNEUF Nadine	WYON Hélène	DERVILLÉ Christian	

## FAMILLES RURALES DE CIRES LES MELLO

Notre association adhère au mouvement « Familles Rurales », **premier mouvement national** familial regroupant 180 000 familles adhérentes.



Voici les activités hebdomadaires proposées par notre association locale :

• **Qi Gong** ce qui signifie "maîtrise de l'énergie"

Pratique douce issue de la tradition chinoise, cet art corporel devient une danse de la vie, où mouvements, respiration et intention guident l'énergie.

le mardi, de 11h à 12h, ou de 12h à 13h (horaires au choix, selon vos disponibilités) au complexe sportif du Tillet.

• **Danse Country**

le lundi de 19h15 à 20h15 pour le niveau débutant, et de 18h30 à 19h15 pour le niveau 2. dans la grande salle polyvalente Ernest Lesur - rue de la ville.

• **Chorale "Ciremelody"**

dirigée par Amélie, nouveau chef de chœur, un vendredi sur 2 de 20h à 22h, et en alternance, le mercredi de 20h à 22h

dans la salle au 1er étage - accès par la grande salle polyvalente.

• **Ateliers de dessin pour adultes et enfants**

le jeudi de 18h à 20h

dans la salle au 1er étage - accès par la grande salle polyvalente.

• **Patchwork et travaux d'aiguilles « Echanges de savoir-faire »**

le mardi de 14h à 16h30

dans la salle au 1er étage - accès par la grande salle polyvalente.

**N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements ou suggestions. Je suis à votre disposition.**

**Monique PRECHEY**

**Mél : monique.prechey@laposte.net / tél. : 06 88 32 58 39 ou 03 44 56 22 54**

## MARBRERIE - POMPES FUNEBRES - FUNERARIUM

SARL AUGUET FILS

DEVIS  
GRATUIT

contrat obsèques  
organisation complète des  
funérailles  
chambre funéraire  
avec 3 salons

61 rue du Général Leclerc 60250 MOUY  
Tél : 03 44 26 64 92 virginie.auguet@sfr.fr

## LES RANDONNÉES CIROISES FÊTENT LEUR VINGTIÈME ANNIVERSAIRE • 1995 - 2015



C'est en effet en 1995, que l'association des Randonnées Ciroises a vu le jour, à l'initiative de quelques passionnés de marche.

Cette association, riche d'une trentaine de membres, se réunit en principe chaque premier dimanche après-midi du mois, pour une randonnée près de Cires-lès-Mello ou aux alentours pour un parcours de 10 à 15 kms.

Une fois par an, elle organise également sur un week-end une randonnée plus lointaine. Cette année, par exemple, une sortie a eu lieu début mai du côté de Charleville-Mezières pour faire les boucles de la Meuse.

A l'Ascension, en partenariat avec le Vélo Club Cirois, une randonnée, en mémoire de René GERARD, a été organisée au TILLET (voir photo).

**Les randonnées sont ouvertes à tous. Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès de Mme Christiane ANDIOLE, Présidente des Randonnées Ciroises au 03 44 56 45 09.**

## Le Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage est une association par-municipale (loi 1901) créée par la ville .

Elle a pour but de promouvoir et de réaliser des échanges avec l'Allemagne.

Le président est élu par un conseil d'administration composé de 6 membres.

### **Qu'est ce qu'un jumelage ?**

Le concept de jumelage naît au lendemain de la seconde guerre mondiale avec la création de l'association du monde bilingue, fondée par Jean Marie BRESSAND, figure de la résistance.

Dès 1946, les premières relations de ville à ville s'établissent. En 1950, 2 villes scellent le premier jumelage franco - allemand. En 1963, plus de 120 jumelages avec l'Allemagne sont recensés.

En 1957, la fédération mondiale des villes jumelées définit le jumelage culturel comme :

« Le lien qui unit dans un esprit d'égalité et de réciprocité des populations entières de deux ou plusieurs pays différents en vue de favoriser le contact des personnes, l'échange des idées, des techniques, des produits. Il est un instrument de culture populaire et de formation civique internationale. Il ne saurait être détourné de son objet à des fins personnelles, partisans ou politiques. »

Cette année 2015 a été riche en évènements. Après notre traditionnel marché artisanal en mai, nous avons fêté les 25 ans du comité de jumelage.

Oui, il y a 25 ans, des hommes et des femmes ont décidé d'unir nos deux villes, Bruchmühlen et Cires-lès-Mello, dans une union de fraternité et, sans a priori, avec des échanges plusieurs fois dans l'année.

Cette année, des jeunes footballeurs de Bruchmühlen ont pris part à un tournoi à Balagny, avec les jeunes de Cires-lès-Mello. Quoi de plus joyeux de voir des jeunes s'amuser ensemble malgré la barrière de la langue!

Nous avons aussi participé à la fête de l'Automne du 3 octobre à Bruchmühlen, fête nationale allemande.



Le Comité est ouvert à tous, jeunes, moins jeunes, hommes, femmes. C'est la ville qui est jumelée et non un groupe de personnes.

**Venez nous rejoindre. Vous serez les bienvenus.**



# COLAS NORD PICARDIE, AU PLUS PRÈS DE VOS PROJETS

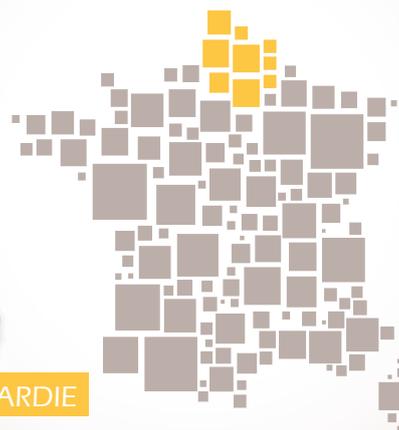
## AGENCE SYLVAIN JOYEUX OISE

10 rue Emmaüs - CS 20897 - 60000 Beauvais

Tél. : 03 44 12 19 60 - Fax : 03 44 12 19 69

sj.beauvais@colas-np.com

// TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS //  
TERRASSEMENT // ASSAINISSEMENT //  
VOIRIES // ADDUCTION D'EAU POTABLE



COLAS NORD-PICARDIE



[www.colas-france.fr](http://www.colas-france.fr)

**SYLVAIN  
JOYEUX n.p.**

## Ils nous ont quittés

### Décès des personnes habitants la commune

Serge Roger BERTRAND	21 novembre 2014
Jonathan Roger Régis FREYNE	8 décembre 2014
Michel Claude FASSEUR	5 janvier 2015
Saïd Louis Léon IAMRACHE	22 janvier 2015
Sylvie MARTIN	29 janvier 2015
Brigitte Blanche LECAS	31 janvier 2015
Jacques Louis Félix LAGRIFOUL	23 février 2015
Janine Louise NEURIGAT	1 mars 2015
Jean Julien POURVILLAIN	8 mars 2015
Alain Yvan Ernest Edmond CHELLE	10 mars 2015
Jean Jules Louis DEBOUZY	28 mars 2015
Mauricette Marcelle PARÉE	29 mars 2015
Robert Pierre CHAMPION	2 avril 2015
Jean René MANCHERON	1 mai 2015
Lucette Andrée Liliane COLPIN	2 mai 2015
Michel Jacques René BOULAT	17 mai 2015
Catherine Georgette Fernande LEGROS	19 mai 2015
Nicole Louissette Germaine Bertha SENTIER	21 mai 2015
Didier Antonio Robert FERREIRA	25 mai 2015
Bryana LOISIR	28 mai 2015
Jacques Henri Robert CLAYE	22 juin 2015



Dominique Danièle Thérèse KAFFIN	23 juin 2015
Colette Rose ALFRED	14 juillet 2014
Luis ROMEU	31 août 2015
Théodore Stanislas BABIJ	4 septembre 2015
Françoise Jeannine LESAGE	7 septembre 2015
Joseph Bruno LILTI	20 octobre 2015
Geneviève Renée VERVOITTE	26 octobre 2015
Jean-Paul Valère RÉTY	7 novembre 2015
Henri Joseph BLASZCZYNSKI	13 novembre 2015
Jacqueline Raymonde NOËL	21 novembre 2015
Michel Henri LEBRUN	26 novembre 2015

### Décès des personnes nées dans notre commune

Jean-Pierre Michel DOMINOIS	16 décembre 2014
Denise Renée CROUQUET	11 mars 2015
Ginette Laure Elise FONDU	12 février 2015
Catherine VALACH	20 mars 2015
Mauricette Marcelle PARÉE	29 mars 2015
Robert Marie André Alice DUFOUR	3 mai 2015
Jean Emilien LE CALVEZ	21 mai 2015
Raymond Gustave Norbert LANIS	27 juillet 2015
Arthur Jean Paul TREMMERY	20 août 2015

## Ils se sont mariés

DESPOTHUIS Stephen et NITZKI Laethitia	16 mai 2015
BOUREY Thomas et VILLA Daniela	30 mai 2015
LECLERCQ Jean-Philippe et TOURTE Muriel	20 juin 2015
COLOMBA Nicolas et VANDEWALLE Adeline	27 juin 2015
BOULOT Jean-Noël et LACOSTE Céline	27 juin 2015
RÉAUX Fabrice et HUEN Valérie	8 août 2015
MANESSE Marvin et LEFEVRE Amandine	29 août 2015
POZO Aurélien et MARTIN Elise	5 septembre 2015
RODRIGUES Michaël et POLETTO Jennifer	12 septembre 2015
LARUELLE Louis et DELAPLACE Rose-Marie	3 octobre 2015

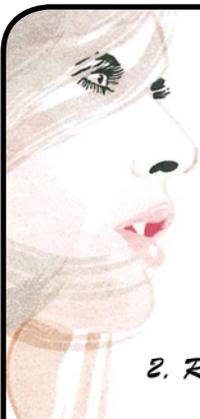


## Ils sont nés

DESHAMPS Sacha	1er décembre 2014
CHEFDEVILLE Elwen	3 décembre 2014
DUMONNET Curtis	9 décembre 2014
BEAU LOUIS Adriel	11 décembre 2014
VAUCHER Yael	13 décembre 2014
VAUCHER Soen	13 décembre 2014
LEFEVRE Tony	14 décembre 2014
ESTEVES JULIEN Maxime	19 décembre 2014
WITTENHOVE Lohan	21 décembre 2014
WEIS Alrick	2 janvier 2015
MSALAMBENI ALI Pearl	11 janvier 2015
RICHARD Naim	29 janvier 2015
FOUQUET Alice	5 février 2015
LÉON Arthur	6 février 2015
CHAIB Sherynn	8 février 2015
MONY Leny	15 février 2015
MAGNEZ Lyanna	17 février 2015
DUMONT Lya	18 février 2015
UFFREN Madeline	20 février 2015
FERREIRA Clara	20 février 2015
FERREIRA Maëlys	20 février 2015
THUILLIER Chloé	21 février 2015
MICHEL Camille-Louis	11 mars 2015
VIVOT Eliott	13 mars 2015
DUBOURGET Thyméo	25 mars 2015
OLLIER Anaël	26 mars 2015
COQUELIN Iris	10 avril 2015
VAILLANT Jayden	12 avril 2015



DATOUR Ethan	20 avril 2015
PRÉVOT Camille	24 avril 2015
ANSELME Lenny	2 mai 2015
DABRINVILLE Prune	7 mai 2015
DERVILLÉ Maëlys	8 mai 2015
DEFERT Lina	14 mai 2015
HOUBRON Léo	27 mai 2015
TROSSEIL Keryan	27 mai 2015
LOISIR Bryana	28 mai 2015
DUPUIS Leo	2 juin 2015
MBENG NDONG Nathan	26 juin 2015
BACHA Jihenn	27 juin 2015
LOVATO Izac	9 juillet 2015
SERRE Evan	24 juillet 2015
COQU RAMA Sasha	27 août 2015
NITZKI Lya	27 août 2015
BOUFELJAT Chahid	4 septembre 2015
BOUFELJAT Bilal	8 septembre 2015
DERNI Adel	11 septembre 2015
VANDERHAEGHEN Liam	12 septembre 2015
LAIGNEL Liam	4 octobre 2015
NOGUEIRA CERDAN Tiana	18 octobre 2015
MORADEL Ticiana	24 octobre 2015
DEXINCK KODJO Curtis	6 novembre 2015
MAGLOIRE Armand	15 novembre 2015
DIAF--POMMAREDE Nell	17 novembre 2015
VENISSE DAMATO Léa	21 novembre 2015



# D'JENGUI

Le partenaire de votre Beauté

Coiffeur visagiste  
Styliste créateur  
Coloriste permanentiste  
Coiffure mariage et  
toutes cérémonies

**Forfait  
junior  
-20 ans**

2, Rue de Blaincourt, 60660 Cires-les-Mello  
Tél : 03 44 56 42 52

Une équipe sympa qui saura vous conseiller.  
Journée continue le Vendredi et le Samedi.  
Le Vendredi nocturne jusqu'à 19h30.

## E.S.A.T.

### Les Ateliers du Clos du Nid de l'Oise

**BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE ASEPTIQUE** - Normes ISO 9001  
N° QUAL2004/22743 - Réalisation et livraison de blanchisserie industrielle

**PRESTATIONS DE SERVICES** - Entretien d'Espaces Verts (Tonte - Taille - Coupe - Plantations...) - Métiers du Bâtiment (Ravalement - Peinture - Maçonnerie - Menuiserie Papiers peints...) - Nettoyage urbain

**SOUS-TRAITANCE** - Conditionnement - Plis spéciaux - Publipostage - Emballage Montage - Petit usinage

**SERVICE TRAITEUR AGREE** - Cocktails

**COMMERCES DE PROXIMITE** - Boulangerie - Pâtisserie  
Chocolaterie à Saint-Vaast-Les-Mello

**MISE A DISPOSITION ET PRESTATIONS EXTERIEURES EN ENTREPRISE,  
COLLECTIVITES LOCALES**

### RENSEIGNEMENTS

E.S.A.T. Le Clos du Nid de l'Oise

B.P. 26 - CRAMOISY - 60660 CIRES LES MELLO

Tél. 03.44.27.03.61 - Fax 03.44.27.03.62

E-mail : esat-cramoisycdno.org - Site : www.closdunid.com



# Boulangerie Pâtisserie

Didier et Dominique Charpentier

44, rue de la Ville  
60660 Cires les Mello

Tél. 03 44 56 41 88



## Jean-Michel LEUILLIER

Commune de stationnement : Cires-lès-Mello  
6, rue Bosquet Charbonnier - 60660 Cires-lès-Mello

Mobile : 06 23 54 67 76 • Tél/Fax : 03 44 72 43 77

E-mail : jmlrth@wanadoo.fr

Réception et transfert de passagers en gare, aéroports et hôtels  
Transport de malades assis en hôpitaux et cliniques  
Forfait et devis longues distance

CB acceptées - Véhicule non fumeur



Ouvert du mardi au jeudi  
8h30 - 12h00 / 13h30 - 19h00  
le vendredi et le samedi NON STOP

14, rue de la Ville  
60660 CIRES LES MELLO

03 44 56 27 28

# Petit Casino

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

1 RUE DES JUIFS  
60660

CIRES LES MELLO

Tél. 03 44 56 14 06

Siret 428 268 023 26064

# Cires Immobilier

Toutes transactions-Estimations-Ventes-Locations

54, rue de la Ville  
60660 CIRES-LES-MELLO

Tél. : 03 44 56 62 41 - Mobile : 06 73 30 60 28

E-mail : cires.immobilier@wanadoo.fr

Site : www.cires-immobilier.com

## SACHSDOLMAR - BRIGGS ET STRATTON

# LA MOTOCULTURE DU THELLE

Agent STAUB

Toute la motoculture de plaisance et professionnelle  
VENTE - ENTRETIEN - RÉPARATION TOUTES

MARQUES

Fermé le mercredi (après-midi) et le dimanche

Tél. : 03 44 56 46 12

motoculture-thelle@wanadoo.fr

Fax 03 44 56 46 25

31, rue de TANFORT - 60660 CIRES LES MELLO

DISTRIBUTEURS : JONSEREDS

TECMAMOTOR - KAWASAKI

KOHLER - LOMBARDINI - RUGGERINI - SACHS

## Espace Citoyen Vivre Autrement à Cires / Le Tillet

Deux années se sont écoulées depuis la mise en place de la nouvelle municipalité. Force est de constater que les années se suivent et se ressemblent. Concernant le projet 2014-2020 sur lequel la majorité a été élue, certains thèmes ont été abandonnés. Pour d'autres, la mairie a fait le contraire de ce qu'elle avait annoncé (On déclare vouloir garder un caractère rural par une politique modérée en matière de construction alors que l'on bâtit sur un espace vert.)

Alors que la municipalité ne cesse de répéter que la situation budgétaire est critique, pourquoi acheter les murs de la poste (250 000 €) alors que cela ne garantit en rien le maintien du service public. Dans le même temps on ne remplace pas le départ de l'éducateur sportif, de l'employée municipale qui apportait des repas aux personnes âgées, ni récemment le poste de bibliothécaire.

On est loin de la promesse électorale de Mme Basquin de défendre la qualité de vie de chacun et de renforcer la vigilance face au développement de l'urbanisme.

Sous le prétexte d'une gestion maîtrisée, les séances du conseil municipal sont devenues des réunions comptables, non constructives et difficilement compréhensibles pour la majorité des personnes. Notre crainte d'un basculement d'une gestion maîtrisée vers une politique d'austérité, dénoncée dans notre dernière tribune, était malheureusement fondée.

Même si nos doléances ne sont guère prises en considération, nous continuons d'être vigilants face à l'austérité mise en place depuis 2 ans qui dessert en fin de compte les Cirois.

Après l'hiver vient le printemps : joyeuses fêtes et bonne année 2016 !

*Barbara MLYNARCZYK, Philippe ROBIN*

*Courrier lu en conseil municipal et retranscrit dans la tribune à la demande de la liste*

### « Ensemble une volonté commune »

Madame le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le poste de bibliothécaire vient d'être soudainement supprimé le 20 novembre dernier à la bibliothèque de Cires-les-Mello.

L'équipe des bénévoles qui secondait la bibliothécaire depuis de nombreuses années est stupéfaite et consternée par cette décision.

Au vu des tâches à accomplir pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque et la qualité du service, une employée qualifiée est indispensable.

L'équipe est consciente des difficultés financières de la commune, mais la délégation de 2 heures proposée aujourd'hui par la municipalité est nettement insuffisante ; 10 heures permettraient une réorganisation avec un fonctionnement minimum.

En attendant que les conditions nécessaires à la bonne marche de la bibliothèque soient à nouveau réunies, c'est à grand regret que la majorité des bénévoles actuelles a pris la décision de se retirer.

Toutefois deux bénévoles proposent, en dépannage, d'accueillir les lecteurs le samedi de 14 h à 16 h 30 dans la limite de leur disponibilité et de leurs compétences et ceci à partir du 12 décembre 2015.

Veillez agréer, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations respectueuses.

## Boucherie Charcuterie Eleveur Abatteur en agriculture Bio

Spécialités : Boudin noir et blanc,  
jambon blanc à l'ancienne, saucisse sèche...

Guérout Martial  
19 rue de la ville, 60660 Cires les Mello

Tél. : 03 44 56 40 02



Bea'titude  
La maison du bien être

Votre carte de RDV

Invitation au voyage des sens : Tel 03 44 27 14 99

Béatrice et Amandine vous accueillent du lundi au samedi de 8h à 19h  
Fermeture hebdomadaire le mercredi  
Pensez à prévenir à l'avance en cas d'annulation. merci

## Armurerie de la Villeneuve

Dany Magloire, votre armurier diplômé de l'école de Liège, à votre service...

Horaires d'ouverture :  
mardi au vendredi 9h - 19h,  
Samedi 9h - 18h.



● Notre offre spéciale :  
100 cartouches cal. 12 (36 g) à 24,90 €!  
● Des armes neuves et un large stock  
de fusils et de carabines d'occasion...  
● Et toujours l'expertise et les  
services d'un atelier 100% autonome



Armurerie de la Villeneuve - 5 lieu dit la Villeneuve - Route de Beauvais - D 44 - 60660 Cires-les-Mello  
E.mail : magloire.dany@yahoo.fr - Tél : 03 44 53 52 96



Siège social : 9/11 Avenue Michelet - 93400 - ST OUEN

Tél. : 01 42 43 64 14 - Fax : 01 42 43 60 92

ACS Agence Ouest : 62 grande rue verte - 78610 LE PERRAY EN YVELINES

ACS Agence Nord : 2 Allée de Chanterac - 60660 CIRES LES MELLO

Tél. : 03 44.56.24.24 - Fax : 03 44.56.24.25

## Au Rendez-Vous des Chasseurs

16 Grande Rue Le Tillet  
60660 CIRE LES MELLO  
Tel : 03 44 56 41 40

## Imprimerie NUMÉRIQUE OFFSET

Petit et Grand format

Conception  
graphique

ISI  
imprimeur



280 rue Henry Bessemer • 60100 CREIL • Tél. 03 44 64 13 95  
contact@imprimerieisl.fr • Imprimerieisl.fr



## SARL L'ESCALERA

Fabrication, pose de charpente, maison  
ossature, escalier en bois, couverture  
zinguerie, aménagement de combles

### L'ESCALERA

45 Rue de tanfort  
60660 CIRE LES MELLO  
Tél : 09 50 35 85 41  
Fax : 09 83 61 85 93  
Portable : 06 46 18 01 49  
E-mail : lescalera@hotmail.fr

siret : 7532 7747 400023 - APE : 4332 A

## CIRES AUTO-ÉCOLE

COTTEL Philippe



Téléphone :  
03 44 56 19 23

Mobile :  
06 37 52 84 12

42 rue de la Ville • 60660 CIRE-LES-MELLO

# Cires-lès-Mello en photos

La grange aux Dîmes



La fête du pain



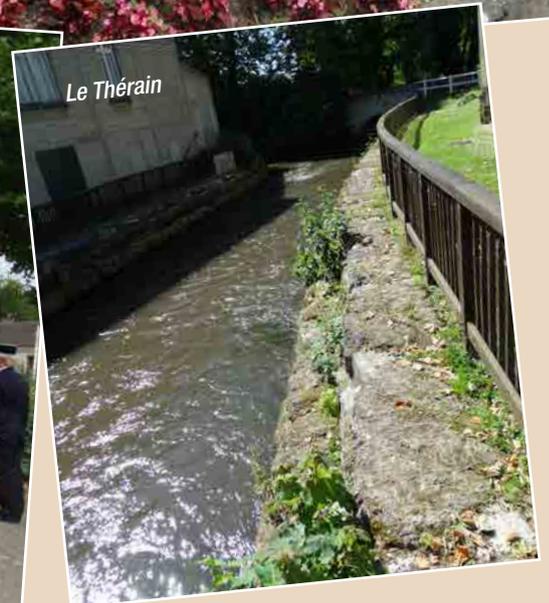
Cérémonies du souvenir



Le marché artisanal



Cérémonies du souvenir



Le Thérain